

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, MARIE-CLAUDE COUTURE, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ UNE RÉOLUTION AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE LIEU OÙ SE TIENNENT LES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT** le projet d'agrandissement de la clinique médicale à Saint-Côme;
- CONSIDÉRANT** qu'afin de permettre la réalisation du projet très attendu par les membres du conseil et les citoyens, la salle du conseil doit être laissée au projet d'agrandissement;
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit se tenir par le fait même dans une autre salle;
- CONSIDÉRANT** que la salle du Centre de Loisirs Marcel Thériault est la mieux adaptée pour permettre à tous les citoyens qui le désirent d'assister aux séances publiques;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 392-2021-11


Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Côme soit désormais le Centre de Loisirs Marcel Thériault.

QU' un avis public soit fait pour officialiser le changement de salle.

Adopté

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 19^e jour de NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN.



Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière